



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 555 concernant les séances du conseil municipal.*
- *Règlement 556 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables.*

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 7 mai 2019.

Marielle Benoit, OMA
Greffière